



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2024-089

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2024

Sommaire

DDT 79 /

79-2024-01-22-00004 - Décision de délégation de signature de la déléguée de l'Agence locale de l'Anah dans le département à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs pour les actes relatifs à l'instruction et la délivrance de l'agrément des MAR (Mon Accompagnateur Rénov') (2 pages) Page 3

DDT 79 / Service Agriculture et Territoires

79-2024-04-10-00008 - Arrêté préfectoral modifiant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) (6 pages) Page 6

79-2024-04-10-00009 - Arrêté préfectoral modifiant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) (6 pages) Page 13

79-2024-04-10-00007 - Arrêté préfectoral modifiant la composition de la formation spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture relative aux groupements d'exploitation en commun (GAEC) (4 pages) Page 20

DDT 79

79-2024-01-22-00004

Décision de délégation de signature de la déléguée de l'Agence locale de l'Anah dans le département à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs pour les actes relatifs à l'instruction et la délivrance de l'agrément des MAR (Mon Accompagnateur Rénov')



**Décision de délégation de signature de la déléguée de l'Agence
dans le département à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs**

DECISION n°ANAH 01-2024

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Déléguée de l'Anah dans le département des Deux-Sèvres
en vertu des dispositions de l'article L 321-1 du code de la construction et de
l'habitation

Vu le Code de l'énergie, notamment son article L.232-3 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 321-1 et son
article R. 321-7 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 nommant
Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 19 mars 2021 nommant
Madame Elisabeth BIGET-BREDIF directrice départementale adjointe des territoires des
Deux-Sèvres à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté de la première ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 13 juin 2022
nommant Monsieur Eric BATAILLER directeur départemental des territoires des
Deux-Sèvres à compter du 27 juin 2022 ;

Vu la décision du 20 juin 2023 portant délégation de pouvoirs de la directrice générale
de l'Agence nationale de l'habitat aux délégués de l'Agence nationale de l'habitat en
département pour délivrer l'agrément aux opérateurs chargés de la mission
d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat
prévu à l'article L.232-3 du Code de l'énergie ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur Eric BATAILLER, directeur départemental des territoires, aux fins de signer tous les actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes et à la délivrance de l'agrément des opérateurs chargés de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat prévue à l'article L. 232-3 du Code de l'énergie.

Article 2 :

Délégation est donnée à Madame Elisabeth BIGET-BREDIF, directrice adjointe de la direction départementale des territoires, aux fins de signer tous les actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes et la délivrance de l'agrément des opérateurs chargés de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat prévue à l'article L. 232-3 du Code de l'énergie.

Article 3 :

La présente décision prend effet à la date de la signature de la présente décision.

Article 4:

Ampliation de la présente décision sera adressée à:

- Monsieur le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;
- Madame la directrice adjointe de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres
- Madame la directrice générale de l'Anah.
-

Article 5:

La présente décision fait l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Niort, le **22 JAN. 2024**

La préfète, déléguée de l'Agence



Emmanuelle DUBÉE

DDT 79

79-2024-04-10-00008

Arrêté préfectoral modifiant la composition de
la section spécialisée de la commission
départementale d'orientation de l'agriculture
(CDOA)



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Agriculture et Territoires

**Arrêté préfectoral modifiant la composition de la section
spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)**

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R 313-2 ;

Vu la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole ;

Vu le décret n° 99-731 du 26 août 1999 modifiant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République du 18 octobre 2023 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort, Monsieur Patrick VAUTIER ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2006 portant constitution de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2013 portant constitution d'une section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2022 nommant les membres de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

1/6

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2023 modifiant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort ;

Vu le courrier électronique des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres désignant leurs nouveaux représentants ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 : La commission départementale d'orientation de l'agriculture comprend une section spécialisée.

Article 2 : La section spécialisée exerce les compétences déléguées par la commission départementale d'orientation de l'agriculture dans le cadre des orientations définies par celle-ci en réunion plénière pour l'examen des dossiers individuels en matière de :

-demandes d'autorisation d'exploiter,

Article 3 : La section spécialisée est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant. Outre le préfet, elle comprend les membres suivants :

- M. le Président du conseil départemental ou son représentant,
- M. le Directeur départemental des territoires ou son représentant,
- M. le Directeur départemental des finances publiques ou son représentant,
- M. le Président de la caisse pluridépartementale de la mutualité sociale agricole Poitou ou son représentant,

Trois représentants de la chambre d'agriculture :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Jean-Marc RENAUDEAU Saint Rémy	Mme Christiane MORISSET Rom	M. François CHAUVEAU Irais
M. Christophe LIMOGES Pamplie	M. Grégory NIVELLE Alloinay	M. Vincent JAMONNEAU Beaulieu sous Parthenay

Dont un au titre des sociétés coopératives agricoles :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Emmanuel VILLENEUVE Sainte Soline	M. Antoine PROUST Bressuire (Terves)	Mme Isabelle BREMAUD Val en Vignes (St Pierre à Champ)

Le représentant des activités de transformation des produits de l'agriculture au titre des coopératives :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Denis MATHE Niort Coop de France Nouvelle-Aquitaine	Mme Isabelle BARONNET Saint Romans des Champs Coop de France Nouvelle-Aquitaine	

Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :

Dont quatre représentants proposés par la FNSEA 79 et les Jeunes agriculteurs :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Denis MOUSSEAU Epannes	M. Jacky BOURDON La Crèche	M. Alain BILLEROT Saivres
M. Alexis BAILLARGEAU Secondigny	M. David SARREAU Niort	M. Benoît CHAUVIN Marigny
M. Philippe MONNEAU Bressuire (Breuil Chaussée)	M. Louis RIMBAULT Niort	Mme Guylène BARBOT Mauléon (Rorthais)
M. Cyril CLISSON Terves	M. Julien RIVOLET Aiffres	

Dont deux représentants proposés par la Coordination rurale :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Philippe GERMOND Saint Varent	M. Cédric MAINARD Voulmentin	M. Anthony PACAULT Saint Pardoux-Soutiers (Saint Pardoux)
M. Alain ROBIN Frontenay Rohan Rohan	M. Sébastien FLEURY Beugnon-Thireuil (La Chapelle Thireuil)	M. Noam CORNUAULT Chiché

Dont deux représentants proposés par la Confédération paysanne :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Gaël MARCHAND Combrand	M. Laurent CLOCHARD Aiffres	M. Sylvain AUDEBEAUD Maisonnay
M. Lionel RENAUD Melleran	M. Simon PAQUEREAU Parthenay	M. Rémi LAURENDEAU Vançais

Le représentant des salariés agricoles :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Jean-Michel CHRETIEN Marcillac Lanville (16) Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres	Mme Anne BARBIER Nueil les Aubiers Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres	M. Vincent RESTOUX Le Tallud Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux- Sèvres

Le représentant du financement de l'agriculture :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Patrick SAUVAGET Saint Pompain Crédit Agricole	Mme Martine GRASSET Ménigoute Crédit Agricole	M. Joël BAUDOIN Nueil les Aubiers Crédit Agricole

Le représentant des fermiers métayers :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. CHARTIER Julien Loubigné	M. Laurent CLOCHARD Geay	M. Jean-Marie PUCHAULT Saint Léger de Montbrun

Le représentant des propriétaires agricoles :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Jean-Claude GERBAUD Bressuire (Breuil Chaussée) Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres	Mme Marie-Gabrielle du DRESNAY Lhoumois Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres	M. Olivier de BONY de LAVERGNE Saint Gelais Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres

Le représentant de la propriété forestière :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Sébastien BOUJU Chiché Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine	M. Bruno DE LASSUS Nueil les Aubiers Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle- Aquitaine	

Deux représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels, de la faune et de la flore :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Christian HERAUD La Crèche Deux-Sèvres Nature Environnement	M. Christian DUPUIS Exireuil Deux-Sèvres Nature Environnement	Mme Magali MIGAUD Mairé Deux-Sèvres Nature Environnement
M. Daniel BISTON Niort Fédération de Pêche 79	M. Gérald BAUDON Irais Fédération de Chasse 79	M. Jean-Luc CANTREL Magné Fédération de Pêche 79

Deux personnes qualifiées :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. René AUBINEAU Chantecorps Fédération CUMA	M. Alain BENOIST Exoudun Fédération CUMA	M. Emmanuel ROUSSELOT Saint Pardoux-Soutiers (Saint Pardoux) Fédération CUMA
M. Michel GUIONNET Luché Thouarsais Ancien exploitant		

Article 4 : Seront associés aux travaux de la section spécialisée à titre d'experts permanents :

- M. le délégué régional de l'agence de services et de paiement (ASP) ou son représentant,
- M. le responsable du pôle installation transmission (PIT) ou son représentant,
- M. le Directeur de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ou son représentant,
- M. le Directeur du lycée agricole (EPL) "Les Sicaudières" de Bressuire, ou M. le Directeur de l'établissement d'enseignement agricole (EPLEFA), "Terres et Paysages sud Deux-Sèvres, ou leur représentant,
- M. le Directeur de SEVREUROPE, représentant l'enseignement agricole conventionné, ou son représentant.

Article 5 : Le secrétariat de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est assuré par la Direction départementale des territoires.

Article 6 : Les membres de la commission sont nommés pour une durée de 3 années à compter du 22 avril 2022.

Article 7 : L'arrêté préfectoral du 14 juin 2023 modifiant la composition de la CDOA est abrogé.

Article 8 : Exécution : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Niort, le 10 AVR. 2024
pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Patrick VAUTIER

DDT 79

79-2024-04-10-00009

Arrêté préfectoral modifiant la composition de
la commission départementale d'orientation de
l'agriculture (CDOA)

Direction Départementale des Territoires
Service Agriculture et Territoires

Arrêté préfectoral modifiant la composition de la commission
départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R 313-2 ;

Vu la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole ;

Vu le décret n° 99-731 du 26 août 1999 modifiant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République du 18 octobre 2023 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort, Monsieur Patrick VAUTIER ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2006 portant constitution de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2022 nommant les membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2023 modifiant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort ;

Vu le courrier électronique des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres désignant leurs nouveaux représentants ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 : La commission départementale d'orientation de l'agriculture des Deux-Sèvres, placée sous la présidence du préfet, est composée ainsi qu'il suit :

1 – Représentants de l'Etat

- M. le préfet des Deux-Sèvres ou son représentant
- M. le Directeur départemental des territoires ou son représentant
- M. le Directeur départemental des finances publiques ou son représentant

2 – Membres désignés ès qualité

- M. le Président de la région Nouvelle Aquitaine ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres ou son représentant ;
- Un président d'établissement public de coopération intercommunale ayant son siège dans le département ou son représentant ou, le cas échéant, le représentant d'un syndicat mixte de gestion d'un parc naturel régional ou de pays : M. Didier GAILLARD, conseiller communautaire de la communauté de communes de Parthenay Gâtine, titulaire, ou M. Thierry Parnaudeau, conseiller communautaire de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine, suppléant ;
- M. le Président de la Caisse pluri-départementale de la Mutualité sociale agricole Poitou ou son représentant.

3 – Autres membres

3-1 Trois représentants de la Chambre d'agriculture

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Jean-Marc RENAUDEAU Saint Rémy	Mme Christiane MORISSET Rom	M. François CHAUVEAU Irais
M. Christophe LIMOGES Pamplie	M. Grégory NIVELLE Alloinay	M. Vincent JAMONNEAU Beaulieu sous Parthenay

Dont un au titre des sociétés coopératives agricoles autres que celles mentionnées au 3-2-2 du présent arrêté

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Emmanuel VILLENEUVE Sainte Soline	M. Antoine PROUST Bressuire (Terves)	Mme Isabelle BREMAUD Val en Vignes (Saint Pierre à Champ)

3-2 Représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture

3-2-1 au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
Mme Sylvie DECOUT La Ferrière en Parthenay Chambre de commerce et d'industrie	Mme Vanessa BRARD Niort Chambre de commerce et d'industrie	

3-2-2 au titre des coopératives

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Denis MATHE Niort Coop de France Nouvelle-Aquitaine	Mme Isabelle BARONNET Saint Romans des Champs Coop de France Nouvelle-Aquitaine	

3-3 Représentants des organisations syndicales agricoles

3-3-1 proposés par la FNSEA 79 et les Jeunes agriculteurs

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Denis MOUSSEAU Epannes	M. Jacky BOURDON La Crèche	M. Alain BILLEROT Saivres
M. Alexis BAILLARGEAU - Secondigny	M. David SARREAU Niort	M. Benoît CHAUVIN Marigny
M. Philippe MONNEAU - Bressuire (Breuil Chaussée)	M. Louis RIMBAULT Niort	Mme Guylène BARBOT Mauléon (Rorthais)
M. Cyril CLISSON Terves	M. Julien RIVOLET Aiffres	

3-3-2 proposés par la Coordination rurale

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Philippe GERMOND Bouillé Saint Varent	M. Cédric MAINARD Voulmentin	M. Anthony PACAULT Saint Pardoux-Soutiers (Saint Pardoux)
M. Alain ROBIN Frontenay Rohan Rohan	M. Sébastien FLEURY Beugnon-Thireuil (La Chapelle Thireuil)	M. Noam CORNUAULT Chiché

3-3-3 proposés par la Confédération paysanne

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Gaël MARCHAND Combrand	M. Laurent CLOCHARD Aiffres	M. Sylvain AUDEBEAUD Maisonnay
M. Lionel RENAUD Melleran	M. Simon PAQUEREAU Parthenay	M. Rémi LAURENDEAU Vançais

3-4 Représentants des salariés agricoles présentés par l'organisation syndicale de salariés des exploitations agricoles la plus représentative au niveau départemental

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Jean-Michel CHRETIEN Marcillac Lanville (16) Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres	Mme Anne BARBIER Nueil les Aubiers Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres	M. Vincent RESTOUX Le Tallud Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres

3-5 Représentants de la distribution

3-5-1 Représentants de la distribution des produits agroalimentaires

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Luc BIENAIME Mauléon Groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre- Atlantique	M. Christophe PASQUIER Secondigny Groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre- Atlantique	M. Gilles MONAURY La Crèche Groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre- Atlantique

3-5-2 Représentants de la distribution des produits agroalimentaires au titre du commerce indépendant de l'alimentation

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Emmanuel GRIPON Melle Chambre de Métiers et de l'Artisanat	M. Benoît BELGY Bressuire Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Mme Hélène JAUZELON Aiffres Chambre de Métiers et de l'Artisanat

3-6 Représentants du financement de l'agriculture

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Patrick SAUVAGET Saint Pompain Crédit Agricole	Mme Martine GRASSET Ménigoute Crédit Agricole	M. Joël BAUDOIN Nueil les Aubiers Crédit Agricole

3-7 Représentants des fermiers-métayers

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. CHARTIER Julien Loubigné	M. Laurent CLOCHARD Geay	M. Jean-Marie PUCHAULT Saint Léger de Montbrun

3-8 Représentants des propriétaires agricoles

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Jean-Claude GERBAUD Bressuire (Breuil-Chaussée) Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres	Mme Marie-Gabrielle du DRESNAY Lhoumois Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres	M. Olivier de BONY de LAVERGNE Saint Gelais Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres

3-9 Représentants de la propriété forestière

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Sébastien BOUJU Chiché Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine	M. Bruno DE LASSUS Nueil les Aubiers Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine	

3-10 Représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels, de la faune et de la flore

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Christian HERAUD La Crèche Deux-Sèvres Nature Environnement	M. Christian DUPUIS Exireuil Deux-Sèvres Nature Environnement	Mme Magali MIGAUD Mairé Deux-Sèvres Nature Environnement
M. Daniel BISTON Niort Fédération de Pêche 79	M. Gérald BAUDON Irais Fédération de Chasse 79	M. Jean-Luc CANTREL Magné Fédération de Pêche 79

3-11 Représentants de l'artisanat

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
Mme Brigitte LUCAS Niort Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Mme Anaïs BARRAUD Bressuire Chambre de Métiers et de l'Artisanat	M. François BRANDY Niort Chambre de Métiers et de l'Artisanat

3-12 Représentants des consommateurs

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Hugues MINAUD Aiffres UFC Que Choisir	M. Jean-Claude PREVOTE Saint-Gelais UFC Que Choisir	

3-13 Personnes qualifiées

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. René AUBINEAU Chantecorps Fédération CUMA	M. Alain BENOIST Exoudun Fédération CUMA	M. Emmanuel ROUSSELOT Saint Pardoux-Soutiers (Saint Pardoux) Fédération CUMA
M. Michel GUIONNET Luché Thouarsais Ancien exploitant		

4 – Membres désignés comme experts permanents

- Mme la Directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- M. le délégué régional de l'agence de services et de paiement (ASP) ou son représentant,
- M. le responsable du pôle installation transmission (PIT) ou son représentant,

- M. le Directeur de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ou son représentant,
- M. le directeur du lycée agricole (EPL) "Les Sicaudières" de Bressuire ou M. le Directeur de l'établissement d'enseignement agricole (EPLEFA) "Terres et paysages sud Deux-Sèvres", représentant l'enseignement agricole public, ou leur représentant,
- M. le Directeur de SEVREUROPE, représentant l'enseignement agricole conventionné, ou son représentant,
- Le représentant désigné par « l'Association nationale des sociétés et GAEC » siégeant en formation spécialisée de la CDOA relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).

Article 2 : Le secrétariat de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est assuré par la direction départementale des territoires.

Article 3 : Les membres de la commission sont nommés pour une durée de 3 années à compter du 22 avril 2022.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 14 juin 2023 modifiant la composition de la CDOA est abrogé.

Article 5 : Exécution : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le **10 AVR. 2024**
pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture


Patrick VAUTIER

DDT 79

79-2024-04-10-00007

Arrêté préfectoral modifiant la composition de
la formation spécialisée de la commission
départementale d'orientation de l'agriculture
relative aux groupements d'exploitation en
commun (GAEC)

Direction Départementale des Territoires
Service Agriculture et Territoires

Arrêté préfectoral modifiant la composition de la formation spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)

**La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu les articles L 323 et suivants et R 323 et suivants du code rural et de la pêche maritime ayant trait aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ;

Vu l'article R 313-7-2 du code rural et de la pêche maritime décrivant la composition de la formation spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République du 18 octobre 2023 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort, Monsieur Patrick VAUTIER ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2022 modifiant la composition de la formation spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC),

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort ;

Vu le courrier électronique des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres désignant leurs nouveaux représentants ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1: La formation spécialisée « GAEC » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant. Outre le préfet, elle est constituée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'Etat :

- Trois représentants de la direction départementale des territoires ;

Représentants des professionnels :

- Trois agriculteurs représentant les organisations syndicales agricoles :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
M. David SARRAUD FNSEA 79	M. Alain BILLEROT FNSEA 79	
M. Romain AUZANNEAU Jeunes Agriculteurs 79	M. Quentin OSMOND Jeunes Agriculteurs 79	M. Thomas SIONNET Jeunes Agriculteurs 79
M. Anthony PACAULT Coordination rurale	M. Laurent BILLY Confédération paysanne	

- Un agriculteur membre d'un GAEC, désigné par l'Association nationale des sociétés et GAEC :

Titulaire	Suppléant
M. Grégory NIVELLE	M. Pascal ROTUREAU

Ces membres sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 2 : Le secrétariat de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est assuré par la direction départementale des territoires.

Article 3 : Les membres de la commission sont nommés pour une durée de 3 années à compter du 09 septembre 2022.

Article 4 : Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article R 313-7-2 du code rural et de la pêche maritime, le président peut, avec l'accord de la « formation spécialisée », inviter à assister avec voix consultative aux délibérations de celle-ci toutes personnes dont l'avis paraît utile, compte tenu de son expertise en matière de gestion et de fonctionnement des exploitations agricoles. Les personnes ainsi entendues doivent sortir lorsque la commission délibère et ne peuvent participer au vote.

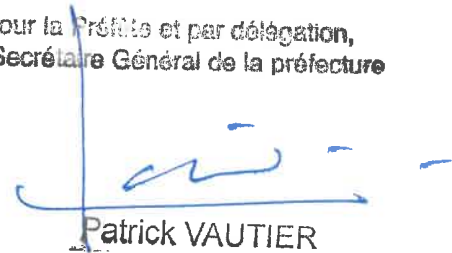
Article 5 : Seules les personnes invitées par son président peuvent, selon leur qualité, participer aux débats de la « formation spécialisée » de la CDOA. Il est formellement interdit à un membre de la commission de prendre part aux délibérations lorsqu'il a un intérêt personnel à l'affaire qui est en objet.

Article 6 : L'arrêté préfectoral du 09 septembre 2022 portant modification de la composition de la formation spécialisée de la CDOA relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun est abrogé.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, le Directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le 10 AVR. 2024

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Patrick VAUTIER

